

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue le lundi le 7 décembre 2009 à 20h00 heures à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Bertrand Bouchard, maire. En l'absence de Linda Gauthier, directrice générale, Danièle Tremblay agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Présences : Lise Savard  
Régis Pilote  
Guy Tremblay  
Lyne Girard  
Diane Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2009
3. APPROBATION DES COMPTES
4. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPALE
5. ADOPTION DU 2<sup>e</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 95-09 « RÈGLEMENT AMENDANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NO.22-88 ET ADMINISTRATIF NO.26-88 DE L'ANCIENNE CORPORATION DE SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE ET LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NO.141 ET RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NO.144 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS, AINSI QUE LEURS AMENDEMENTS, AFIN D'INTERDIRE LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LES DEUX VILLAGES ET D'ÉMETTRE DES EXIGENCES POUR LES ENCADRER SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS »
6. DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ AFIN D'UTILISER À DES FINS AUTRES QU'AGRIQUES, UNE SUPERFICIE DE PLUS OU MOINS 125 MÈTRES CARRÉS, POUR UN GARAGE SUR LE LOT 192 (M. YVES MAHEU)
7. NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DE LA MRC EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DU MAIRE
8. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
9. RÉOLUTION D'APPUI AU COMITÉ DE RELANCE DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE – BAIE ST-PAUL
10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES POINTS DE SERVICE ET DES MAISONS DES JEUNES DE LA MRC DE CHARLEVOIX (PACTE RURAL 2009)
11. TRANSFERT DU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES
12. DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR UNE GÉNÉRATRICE D'URGENCE
13. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
14. AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE AUPRÈS D'EMPLOI QUÉBEC POUR UN PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE
15. RÉOLUTION AUTORISANT LE COMITÉ TOURISTIQUE À INSTALLER DES PANNEAUX D'INFORMATION
16. MOTION DE FÉLICITATIONS AUX JARDINS DU CENTRE
17. MOTION DE FÉLICITATIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE L'AUBERGE LA MUSE & CHEZ BOUQUET ÉCO BISTRO
18. MOTION DE FÉLICITATIONS À LA FAMILLE ARAYA-PINOCHE
19. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT DE TAXATION »
20. OUVERTURE DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ
21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 200-12-09 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

### 201-12-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 soit accepté.

### 202-12-09 Approbation des comptes

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

#### GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

TREMBLAY DENISE (REMB. DE TAXES)	265.42 \$
PELOQUIN LUCIE (REMB. DE TAXES)	450.71 \$
HÉBERT LUC (REMB. DE TAXES)	294.48 \$
BELL CANADA	271.50 \$
BPR INFRASTRUCTURE	3 668.44 \$
CANADA POST CORPORATION	77.96 \$
CHEZ S. DUCHESNE	404.47 \$
CORPORATE EXPRESS	234.49 \$
DANIEL GAUTHIER ÉLECTRICIEN	2 016.06 \$
DEPANNEUR ROBIN TREMBLAY	446.29 \$
ÉBÉNISTERIE ADÉLARD TREMBLAY	180.60 \$
EQUIPEMENT GMM	311.72 \$
DURO-TEST	221.14 \$
FONDS DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	39.00 \$
GAR. EDMOND BRADET	12.36 \$
HYDRO-QUEBEC	140.26 \$
OCTANE MEDIAS	2 361.91 \$
PILOTE JEAN-MARIE	401.43 \$
POSTES CANADA (TIMBRES)	323.19 \$
QUEBEC MUNICIPAL	310.41 \$
REMBOURS. PETITE CAISSE	139.66 \$
RAM GESTION D'ACHAT	428.19 \$
SONIC	3 713.83 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 254.44 \$
WILSON ET LAFLEUR	59.33 \$
VISA	27.24 \$
	<hr/>
	<b>18 054.53 \$</b>

#### SECURITÉ PUBLIQUE

ASS. DES CHEF INCENDIE	208.82 \$
BATTERIES EXPERT	248.11 \$
BELL CANADA	83.78 \$
BELL MOBILITE	256.10 \$
CAUCA	351.88 \$
CHEZ S DUCHESNE	66.27 \$
DANIEL GAUTHIER ÉLECTRICIEN	57.50 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	59.15 \$
GARAGE EDMOND BRADET	1 692.39 \$
HYDRO-QUEBEC	380.32 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	243.81 \$
PILOTE JEAN-MARIE	3.25 \$
PRATIQUE DES POMPIERS	725.00 \$
SONIC	921.10 \$
SORTIE DES POMPIERS	1 427.00 \$
	<hr/>
	<b>6 724.48 \$</b>

#### VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	83.78 \$
BAIE ST-PAUL PLYMOUTH CHRYSLER	721.72 \$
CHEZ S DUCHESNE	81.24 \$
ENTREPRISES COTÉ GAUDREAU	1 500.00 \$
GARAGE EDMOND BRADET	119.98 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	2 681.68 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	30 900.00 \$
GARAGE NOEL DESCHENES	23.68 \$
HYDRO-QUEBEC	126.78 \$
LETTRAGE LAROUCHE	237.71 \$
PILOTE JEAN-MARIE	20.37 \$
SUSPENSION IMBEAULT	248.32 \$
SONIC	1 397.39 \$
	<hr/>
	<b>38 142.65 \$</b>

<b><u>ECLAIRAGE DE RUE</u></b>	
HYDRO-QUEBEC	1 694.82 \$
	<b>1 694.82 \$</b>
<b><u>AQUEDUC</u></b>	
HYDRO-QUEBEC	1 637.83 \$
GAETAN BOLDUC ET ASS.	2 726.21 \$
GARAGE EDMOND BRADET	23.65 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	522.65 \$
REAL HUOT	117.91 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (TEST D'EAU)	122.42 \$
	<b>5 150.67 \$</b>
<b><u>ASSAINISSEMENT DES EAUX</u></b>	
BELL CANADA	92.22 \$
DEPANNEUR ROBIN TREMBLAY	24.42 \$
FQM	51.14 \$
GAETAN BOLDUC ET ASS.	3 940.89 \$
GARAGE EDMOND BRADET	44.02 \$
HYDRO-QUEBEC	1 651.26 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	206.07 \$
	<b>6 010.02 \$</b>
<b><u>LOISIRS</u></b>	
BELL CANADA	83.35 \$
HYDRO	347.82 \$
VITRERIE COTÉ	120.40 \$
LEONCE TREMBLAY	200.00 \$
	<b>751.57 \$</b>
<b><u>URBANISME</u></b>	
HEBDO CHARLEVOISIEN	<b>327.56 \$</b>
<b><u>GESTION DES MATIERES RESIDUELLES</u></b>	
GAUDREAU ENVIRONNEMENT	757.84 \$
	<b>757.84 \$</b>
<b><u>DONS</u></b>	
FADOQ LES BLÉS MURS	220.00 \$
OPÉRATION NEZ ROUGE	50.00 \$
	<b>270.00 \$</b>
<b><u>SERVICE DE LA DETTE</u></b>	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	<b>2 671.88 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>80 556.02 \$</b>

### **Dépôt des indicateurs de gestion municipale**

Le maire dépose les indicateurs de gestion municipale, lesquels seront publiés dans le journal municipal de décembre, tels que rédigés ci-dessous.

### **LES INDICATEURS DE GESTION**

En tant que maire des Éboulements, j'ai le devoir de vous présenter les indicateurs de gestion 2008.

Ces indicateurs ont été élaborés afin de doter le monde municipal d'un outil de gestion permettant de poser un regard neuf sur nos activités et de valider nos résultats par rapport à nos objectifs.

Les indicateurs sont compilés en fonction des données des états financiers 2008.

Conséquemment, les indicateurs de gestion se présentent comme des outils de prise de décision pour les élus et les gestionnaires municipaux en vue d'améliorer les services aux contribuables et, au besoin, d'ajuster leurs objectifs ou de modifier certaines pratiques. Ils sont un moyen concret d'informer les citoyens des résultats obtenus.

Chacune des municipalités assume la responsabilité de l'analyse de ses résultats. Parallèlement, le Centre de promotion de l'excellence en gestion municipale a été créé en vue d'identifier les bonnes pratiques de gestion et de les faire connaître.

Face aux nombreux défis qui confrontent le secteur municipal, le conseil travaille en étroite collaboration avec son équipe de direction et les employés municipaux afin d'offrir des services de qualité à des coûts acceptables et dans le respect de la capacité de payer de nos contribuables.

Je remercie les membres du conseil municipal, les gestionnaires et l'ensemble des employés pour leur travail et leur contribution à bien servir nos citoyens et à atteindre les objectifs.

Je remercie également les membres des différents comités et organismes para-municipaux qui travaillent bénévolement et sans compter leur temps afin de nous seconder dans nos fonctions.

Bertrand Bouchard, maire

<b>INDICATEURS DE GESTION OBLIGATOIRES 2008</b>				
<b>SOMMAIRE</b>				
<b>FONCTION ET ACTIVITÉ</b>	<b>INDICATEUR</b>	<b>DÉFINITION</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>TRANSPORT ROUTIER</b>				
Voirie municipale	Coût de la voirie municipale par KM de voie a)	Coût de l'activité de voirie municipale par km de voie appartenant à la municipalité	1 496\$	1 700 \$
	Coût de la voirie municipale par KM de voie b)	calcul incluant l'amortissement	2 561 \$	2 681 \$
Enlèvement de la neige	Coût de l'enlèvement de la neige par km de voie a)	Coût de l'activité d'enlèvement de la neige par km de voie appartenant à la municipalité	2 052 \$	1 646 \$
	Coût de l'enlèvement de la neige par km de voie b)	calcul incluant l'amortissement	2 052 \$	1 646 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>				
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution	Pourcentage de bris par km de conduite	Pourcentage de bris d'aqueduc par km de conduite d'eau principale, excluant les bris sur les entrées de service	0,00	0,00
	Coût de distribution par km de conduite a)	Coût de l'activité de distribution de l'eau potable par rapport au nombre de km de conduite d'eau appartenant à la municipalité	1 618 \$	5 720 \$
	Coût de distribution par km de conduite b)	calcul incluant l'amortissement	9 355 \$	13 928 \$
	Coût d'approvisionnement et de traitement par m <sup>3</sup> a)	Coût pour traiter un mètre cube d'eau et s'en approvisionner	0,19\$	S/O
	Coût d'approvisionnement et de traitement par m <sup>3</sup> b)	calcul incluant l'amortissement	0,19\$	S/O
	Coût de la distribution par m <sup>3</sup> d'eau a)	Coût pris en charge par l'organisme municipal pour distribuer un m <sup>3</sup> d'eau potable	0,12\$	0,39\$
	Coût de la distribution par m <sup>3</sup> d'eau b)	calcul incluant l'amortissement	0,70\$	0,95\$

Traitement des eaux usées et réseaux d'égout	Coût du traitement par m <sup>3</sup> d'eaux usées a)	Prix de revient du traitement d'un m <sup>3</sup> d'eaux usées	5,66\$	12,48\$
	Coût du traitement par m <sup>3</sup> d'eaux usées b)	calcul incluant l'amortissement	24,44\$	45,95\$
	Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite a)	Coût de l'activité des réseaux d'égout par kilomètre de conduite d'égout, excluant les entrées de service	2 797\$	S/O
	Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite B)	calcul incluant l'amortissement	2 797\$	S/O
<b>SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE</b>				
	Pourcentage du service de la dette	Pourcentage des frais de financement et du remboursement de la dette à long terme par rapport aux dépenses de fonctionnement et au montant de remboursement de la dette à long terme	25,27%	22,43%
	Pourcentage d'endettement	Pourcentage de l'endettement total net à long terme par rapport à la valeur des immobilisations et des propriétés destinées à la revente	33,37%	33,23%
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>				
	Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	2,28%	0,25%
	Durées moyennes des lésions professionnelles	Durée moyenne d'absence du travail des employés pour cause de lésions professionnelles	0 h	0 h
	Effort de formation par employé	Nombre d'heures rémunérées de formation par rapport aux effectifs personnes/années	71,93	1,00
	Taux de départs potentiels à la retraite	Pourcentage de départs potentiels à la retraite dans les cinq années suivant le 31 décembre de l'exercice financier à l'étude par rapport au nombre total d'employés réguliers	0,00%	0,00%

**203-12-09 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement no 95-09 « Règlement amendant les règlements de zonage no 22-88 et administratif no 26-88 de l'ancienne corporation de Saint-Joseph-de-la-Rive et les règlements de zonage no 141 et relatif aux permis et certificats no 144 de la municipalité des Éboulements, ainsi que leurs amendements, afin d'interdire les résidences de tourisme dans les deux villages et d'émettre des exigences pour les encadrer sur tout le territoire de la municipalité des Éboulements »**

**PRÉAMBULE :**

**Modifications apportées au 2<sup>e</sup> projet par rapport au 1<sup>er</sup> projet :**

- 1- L'article 4 a été modifié par l'ajout de la zone Ra/a.9 et le retrait de la zone Pb-4, afin d'être conforme aux intentions du règlement. La zone résidentielle Ra/a.9 a été ajoutée suite au déménagement de

deux maisons, elle avait été oubliée. Et la zone Pb-4 n'existe pas, elle a été confondue avec la zone Pa-4. L'article corrigé doit se lire comme suit :

**ARTICLE 4.**

*L'article 3.3.7 « usages interdits » du règlement de zonage no.22-88 de l'ancienne Corporation municipale de Saint-Joseph-de-la-Rive est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :*

- *L'usage « résidence de tourisme » est strictement prohibé dans les zones suivantes: Ca-1 à Ca-16, Rb1 à Rb23, Ra/a.8, **Ra/a.9** et **Pb1 à Pb3.***

**ATTENDU QU'**il y a une augmentation significative des résidences de tourisme sur le territoire depuis les deux dernières années et que cette progression est à la hausse ;

**ATTENDU QUE** dans l'élaboration du plan d'action 2008 de la planification stratégique, une priorité dans la catégorie Tourisme, Patrimoine et Culture avait été ciblée afin de trouver des moyens de mieux contrôler les effets de multiplication des résidences de tourisme ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour le bien de la collectivité, d'interdire les résidences de tourisme dans les noyaux villageois, afin de les protéger et de les garder dynamiques en les réservant aux résidents;

**ATTENDU QUE** les propriétaires résidents dans ces secteurs peuvent louer à l'année leur résidence s'ils le désirent et qu'il y a une réelle demande à cet effet ;

**ATTENDU QUE** le comité touristique des Éboulements souligne l'importance de régir ce type d'hébergement touristique afin d'établir un traitement équitable pour tous les types d'hébergements touristiques;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et le 1<sup>er</sup> projet a été adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal du 28 septembre 2009;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 95-09 a été tenue le lundi, 7 décembre 2009 à 20hres, à la salle du conseil municipal située au 248, rue du Village aux Éboulements;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la modification apportée au 1<sup>er</sup> projet soit acceptée;

**QUE** le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 95-09 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit:

**ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2. TITRE DU RÈGLEMENT**

Règlement amendant les règlements de zonage no.22-88 et administratif no.26-88 de l'ancienne Corporation de Saint-Joseph-de-la-Rive et les règlements de zonage no.141 et Relatif aux Permis et Certificats no.144 de la Municipalité des Éboulements, ainsi que leurs amendements, afin d'interdire les résidences de tourisme dans les deux villages et d'émettre des exigences pour les encadrer sur tout le

territoire de la Municipalité des Éboulements et portant le numéro 95-09.

### **ARTICLE 3. OBJET DU RÈGLEMENT**

Les règlements de zonage no.22-88 et administratif no.26-88 de l'ancienne Corporation de Saint-Joseph-de-la-Rive et les règlements de zonage no.141 et Relatif aux Permis et Certificats no.144 de la Municipalité des Éboulements, ainsi que leurs amendements, sont amendés par les dispositions suivantes :

#### **3.1 Remplacer le terme « Maison de tourisme » et/ou ajouter la définition « Résidence de tourisme » :**

Résidence de tourisme : Établissement d'hébergement touristique, classifié selon la « Loi sur les établissements d'hébergement touristique » (LRQ, chapitre E-14.2), et qui comprend toute entreprise exploitée à l'année ou de façon saisonnière qui offre une unité de logement en location de courte durée (moins de 31 jours). Cette unité de logement peut être uniquement : un appartement, une maison ou un chalet qui est doté d'un service d'auto cuisine.

### **ARTICLE 4.**

L'article 3.3.7 « usages interdits » du règlement de zonage no.22-88 de l'ancienne Corporation municipale de Saint-Joseph-de-la-Rive est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

- L'usage « résidence de tourisme » est strictement prohibé dans les zones suivantes: Ca-1 à Ca-16, Rb1 à Rb23, Ra/a.8, Ra/a.9 et Pb1 à Pb3.

### **ARTICLE 5.**

Le chapitre 2 du règlement de zonage no.141 de la Municipalité des Éboulements est modifié par l'ajout suivant :

#### **2.12 USAGES SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS**

- Les résidences de tourisme sont spécifiquement interdites dans les zones résidentielles et mixtes suivantes : Ra-1, Ra-2, Ra-8 et Ra-9, M-1 à M-4;
- Les résidences de tourisme sont spécifiquement interdites dans les zones commerciales suivantes : Ca-1 à Ca-4;
- Les résidences de tourisme sont spécifiquement interdites dans la zone industrielle I-1;
- Les résidences de tourisme sont spécifiquement interdites dans la zone publique P-3;

### **ARTICLE 6.**

Le règlement administratif no.26-88 de l'ancienne Corporation municipale de Saint-Joseph-de-la-Rive est modifié à l'article 3.5.1 « Forme de la demande de certificat d'autorisation » par l'ajout suivant :

f) Dans le cas de l'usage résidence de tourisme, en plus des conditions précédentes, le demandeur devra fournir :

- une preuve de classification officielle du ministère du Tourisme, requise selon l'article 6 de la « Loi sur les Établissements d'Hébergement Touristique (L.R.Q., chapitre E-14.2);
- une preuve d'inscription à Revenu Québec (taxe d'hébergement).

### **ARTICLE 7.**

Le règlement relatif aux permis et certificats no.144 de la Municipalité des Éboulements est modifié au point 2.2.2 « FORME DE LA DEMANDE DU PERMIS ET DU CERTIFICAT » par l'ajout de la puce suivante :

- Dans le cas de l'usage résidence de tourisme, en plus des conditions précédentes, le demandeur devra fournir :
  - une preuve de classification officielle du ministère du Tourisme, requise selon l'article 6 de la « Loi sur les Établissements d'Hébergement Touristique (L.R.Q., chapitre E-14.2);
  - une preuve d'inscription à Revenu Québec (taxe d'hébergement).

#### **ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **204-12-09 Demande auprès de la CPTAQ afin d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, une superficie de plus ou moins 125 mètres carrés, pour un garage sur le lot 192 (M. Yves Maheu)**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur Yves Maheu pour utiliser à des fins non agricoles, pour un garage double existant, une superficie de 125 m.c., étant une partie du 192 du cadastre officiel de la municipalité des Éboulements,

**CONSIDÉRANT** que cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ce garage est en place depuis 1984 et ne constitue pas une nuisance pour l'agriculture, car il s'agit d'un endroit plutôt marécageux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'approuver la demande présentée par M. Yves Maheu, soit d'autoriser la présence d'un garage double en place depuis 1984 en bordure de la route 362 et utiliser à ces fins une superficie de 125 m.c., faisant partie du lot 192 du cadastre officiel de la municipalité des Éboulements.

**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**QUE** le formulaire de demande soit versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

#### **205-12-09 Nomination d'un substitut pour siéger au conseil de la MRC en cas d'impossibilité du maire**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, en cas d'absence du maire à siéger au conseil de la MRC, celui-ci doit être remplacé par un substitut désigné par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** Lise Savard soit nommée substitut du maire pour la période de novembre 2009 à avril 2010 et que Guy Tremblay soit nommé pour la période de mai 2010 à octobre 2010.

**206-12-09 Nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que Diane Tremblay soit nommée représentante de la municipalité des Éboulements auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA)

**207-12-09 Résolution d'appui au comité de relance de la piste multifonctionnelle St-Joseph-de-la-Rive – Baie St-Paul**

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de relance composé de 5 personnes s'est formé à St-Joseph-de-la-Rive pour la mise sur pied d'une piste multifonctionnelle entre St-Joseph-de-la-Rive et Baie St-Paul;

**CONSIDÉRANT QU'**un représentant du comité a présenté une carte comprenant les tracés possibles de la piste au conseil des maires de la MRC de Charlevoix et que le projet, bien qu'embryonnaire, a été accueilli favorablement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a également été présenté au conseil municipal des Éboulements ainsi qu'à la séance régulière du 7 décembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers;

- d'appuyer le comité de relance de la piste multifonctionnelle entre St-Joseph-de-la-Rive et Baie St-Paul dans ses démarches auprès des différentes instances pour la réalisation du projet.

**208-12-09 Demande d'aide financière au fonds de soutien au fonctionnement des points de service et des maisons des jeunes de la MRC de Charlevoix (pacte rural 2009)**

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheminer une demande d'aide financière de 4 000\$ au fonds du Pacte rural de la MRC de Charlevoix pour le fonctionnement de la maison des jeunes « La Baraque des Éboulements ».

**209-12-09 Transfert du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le transfert de la somme de 22 064.23\$ du fonds local réservé à la réfection des routes municipales au fonds général d'administration.

**210-12-09 Demande auprès du Ministère de la Sécurité publique pour une génératrice d'urgence**

**CONSIDÉRANT QUE** des génératrices d'urgence d'occasion sont confiées au Ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QU'**en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, des municipalités ont pu acquérir des génératrices d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Éboulements désire acquérir une génératrice pour l'édifice municipal situé au 248, rue du Village;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement, toutes les génératrices disponibles ont été distribuées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers;

- d'informer le Ministère de la Sécurité publique que la municipalité des Éboulements désire se munir d'une génératrice d'urgence et de l'aviser dès qu'il y aura de nouvelles génératrices disponibles.

**211-12-09 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal soit fermé pendant la période des Fêtes, soit du 24 décembre 2009 au 4 janvier 2010 inclusivement.

**212-12-09 Autorisation à déposer une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Éboulements doit embaucher une nouvelle ressource comme préposé à la patinoire et à l'entretien des bâtiments ;

**CONSIDÉRANT** les coûts reliés à cet emploi ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QU'**une demande de subvention salariale soit déposée auprès d'Emploi-Québec ;

**QUE** Monsieur Bertrand Bouchard, maire ou Madame Linda Gauthier, directrice générale soient autorisés à signer tous les documents requis avec Emploi-Québec.

**213-12-09 Résolution autorisant le comité touristique à installer des panneaux d'information**

**CONSIDÉRANT** la demande financière présentée à la MRC par le comité touristique à l'effet d'installer des panneaux d'information à des endroits stratégiques de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la réponse positive à cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers;

- d'autoriser l'installation de trois panneaux d'information aux endroits suivants : à la halte routière, au belvédère et près du dégrilleur.

#### **214-12-09 Motion de félicitations aux Jardins du Centre**

Lise Savard, conseillère, présente une motion de félicitations aux Jardins du Centre pour le prix « Agriculture et agroalimentaire » reçu dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition de Charlevoix reconnaît 2009 de la Chambre de commerce de Charlevoix.

#### **215-12-09 Motion de félicitations aux propriétaires de l'Auberge La Muse et Chez Bouquet Éco Bistro**

Guy Tremblay, conseiller, présente une motion de félicitations à Madame Évelyne Tremblay et Monsieur Robert Arsenault pour le prix « Entreprise de l'année, hébergement et restauration » reçu dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition de Charlevoix reconnaît 2009 de la Chambre de commerce de Charlevoix.

#### **216-12-09 Motion de félicitations à la famille Araya -Pinochet**

Lise Savard, conseillère, présente une motion de félicitations à la famille Araya – Pinochet pour le prix « Coup de cœur Immigration » reçu dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition de Charlevoix reconnaît 2009 de la Chambre de commerce de Charlevoix.

#### **217-12-09 Avis de motion « Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout et assainissement des eaux, gestion des déchets) »**

Guy Tremblay, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un « Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout et assainissement des eaux, gestion des déchets) »

#### **Ouverture du nouveau site Internet de la municipalité**

Le nouveau site Internet de la municipalité [www.leseboulements.com](http://www.leseboulements.com) est en ligne depuis le 4 décembre 2009. Nous en profitons pour souligner le travail d'Hélène Thivierge, agente de projet qui a cueilli les informations, fourni la documentation et travaillé en collaboration avec la firme Octane Médias pour l'élaboration du site. Celui-ci pourra être mis à jour régulièrement à partir du bureau de la municipalité.

#### **Certificat de crédit**

Je soussignée Danièle Tremblay, adjointe à la direction, en l'absence de la directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Danièle Tremblay  
Adjointe à la direction

## 218-12-09 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la levée de l'assemblée à 9h05, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

\_\_\_\_\_  
Bertrand Bouchard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Danièle Tremblay  
Adjointe à la direction

<b><u>CORRESPONDANCE – NOVEMBRE 2009</u></b>	
1. MRC DE CHARLEVOIX	<ul style="list-style-type: none"><li>- Procès-verbal – séance régulière du 14 octobre 2009***</li><li>- Procès-verbal – séance comité 28 octobre 2009***</li></ul>
2. CPTAQ	<ul style="list-style-type: none"><li>- Orientation préliminaire dossier Gerald Gauthier – la demande devrait être refusée***</li><li>- Décision dossier Benoît Audet – la demande est refusée</li></ul>
3. COMMUNIQUÉ FQM	<ul style="list-style-type: none"><li>- Carte électorale et représentativité des régions***</li><li>- La FQM salue le gain obtenu pour la gestion des baux de villégiature ***</li><li>- Réaction de la FQM au projet de loi sur les contrats municipaux : une enquête publique est toujours nécessaire***</li><li>- Bilan de session de la FQM : les gains les plus importants pour les municipalités restent à venir***</li><li>- La FQM félicite le président de l'UPA pour sa réélection***</li><li>- Nouvelle politique de gestion des matières résiduelles : les outils financiers devront être disponibles pour les municipalités***</li><li>- Projet de loi sur les contrats municipaux : le gouvernement doit faire preuve de cohérence***</li></ul>
4. MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	Document de mise en candidature « Prix hommage Bénévolat-Québec 2010 »
5. FABRIQUE DES ÉBOULEMENTS	Remerciement pour le don pour la réparation du toit de l'église
6. FORUM POUR JEUNES CANADIEN	Possibilité d'envoyer un jeune***
7. CRÉ	Concert'action***

\*\*\* Copie jointe